

Arles, le 15 Juin 2005

Le Maire d'ARLES
Conseiller Général des Bouches du Rhône

à :

Monsieur Francis DEGARDIN
DIREN Rhône-Alpes
Délégation de Bassin / Mission Rhône
208, bis rue Garibaldi
69422 LYON CEDEX 03

PP/AB n° 05250
Conférence de consensus Crue Décembre 2003
Contribution de la Mairie d'ARLES

Att. : Monsieur le Président de la Conférence

Affaire suivie par M. Patrick HAUTBOUT
Directeur Général des Services Techniques Municipaux
☎ 04 90 49 3973 - ✉ p.hautbout@ville-arles.fr

Monsieur le Président,

Vous vous réunissez, prochainement, afin de déterminer le débit de référence de la crue de Décembre 2003 par rapport aux différentes hypothèses contradictoires énoncées depuis cette date.

Pour sa part, la ville d'Arles a activé dès le début de l'événement son Plan d'Alerte Communal de Secours dont les seuils (les niveaux d'intervention) sont calés sur les débits du Rhône à Beaucaire communiqués par la CNR et accessible via le minitel et le site internet.

A partir de ces données, la ville d'Arles sous l'autorité du SYMADREM, a engagé la mise en place d'une surveillance des berges.

Les dernières données recueillies pour la journée du 3 décembre 2003 sont les suivantes :

12 heures : 12 100 m³/s
16 heures : 12 645 m³/s
20 heures : 12 777 m³/s
minuit : 12 859 m³/s
3 heures : 13 014 m³/s (pic de crue CNR)

La ville d'Arles a été informée que la rupture des trémies s'était produite le mercredi 3 décembre 2003 entre 19 h et 21 h alors que le débit du Rhône relevé à Beaucaire se situait entre 12 645 m³/s et 12 777 m³/s avant le pic de crue.

.../...

La ville d'Arles prend acte des divergences d'appréciation du débit du Rhône ayant motivé la mise en place d'une Conférence de Consensus. Les hauteurs d'eau constatées de visu par la commune en certains points sont supérieures à celles de la crue de 1856 sans pour autant que les ouvrages de protection ne soient submergés. Il nous semble donc que les ouvrages ont été conçus et dimensionnés pour protéger la commune au delà ce niveau d'événement.

Cette hauteur d'eau pourrait s'expliquer par l'importance des vents du sud et par le niveau élevé de la mer aux embouchures empêchant l'évacuation normale des eaux.

De plus, les deux ouvrages de protection, propriétés de la SCNF et de RFF qui ont cédé sur la commune de Tarascon l'ont été par affaissement à la suite d'importantes infiltrations d'eau à la base de ces ouvrages et non par submersion avec érosion.

Pour mieux comprendre les causes de la rupture des merlons de protection il est nécessaire de se référer au courrier que la SNCF adressait le 5 mars 2003 (9 mois avant les inondations de décembre 2003) au Maire d'Arles. Après avoir rappelé qu'elle avait été amenée à engager des travaux ponctuels de calfeutrement des brèches constatées sur ses ouvrages en 2002, elle indiquait : « *...Préparation d'un dossier d'initialisation de confortement de trois trémies d'accès aux liaisons routières est-ouest, constituant le point faible du dispositif total de protection que représente la plate forme ferroviaire. Ce dossier sera soumis à Réseau Ferré de France dans le courant du premier semestre 2003.* »

En souhaitant que vous prendrez en compte cette contribution de la ville d'Arles lors de votre prochaine conférence.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

Hervé SCHIAVETTI

Adressé par courriel le 16 juin 2005 à <debitrue2003@lyon.cemagref.fr>